



الجامعة الملكية المغربية للجولف  
FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE GOLF

RÈGLEMENT GENERAL DES ÉPREUVES  
FÉDÉRALES AMATEURS

# RÈGLEMENT GENERAL DES ÉPREUVES FEDERALES AMATEURS

Ce règlement est complété par :

- les règlements généraux spécifiques des épreuves par équipes et individuelles,
- les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale.

Les conditions des règlements généraux spécifiques et des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général.

## Table des matières

<b>I – DEROULEMENT des EPREUVES</b> .....	3
<b>I-1/ COMITE DE L'EPREUVE</b> .....	3
<b>I-2/ TABLEAU OFFICIEL</b> .....	3
<b>I-3/ CONTROLE ANTIDOPAGE</b> .....	3
<b>I-4/ VOITURETTES DE GOLF et ASSIMILEES</b> .....	3
<b>I-5/ INTERDICTION DE FUMER</b> .....	4
<b>I-6/ ABANDON et DISQUALIFICATION</b> .....	4
<b>I-7/ RECORDING et ENREGISTREMENT DES SCORES</b> .....	4
<b>I-8/ CADET et CHARIOT ELECTRIQUE (Epreuves Jeunes)</b> .....	4
<b>I-9/ PRACTICE et ENTRAINEMENT</b> .....	4
<b>I-10/ CHANGEMENT DE CADET</b> .....	5

cf. REGLEMENTS GENERAUX SPECIFIQUES pour :

- Conditions de participation
- Engagements
- Non-participation et Infractions
- Formes de jeu

الجامعة الملكية المغربية للبريد  
FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE GOLF

# I – DEROULEMENT des EPREUVES

## I-1/ COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve doit comporter au minimum :

- 1 représentant du Club
- 1 représentant de la Fédération et 1 arbitre désigné par la Fédération (pour une épreuve nationale désigné par la Commission Sportive Nationale).

Les membres du Comité ne doivent pas disputer l'épreuve.

Dans les conditions définies par les Règles de Golf, seuls le ou les arbitres désignés pour l'épreuve la Commission Sportive Nationale ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve. Les procédures pour le Comité sont définies dans le Guide Officiel.

Dans une compétition par équipes, si le club reçoit et est engagé dans cette même compétition, aucun représentant du club ne doit figurer dans le Comité.

Uniquement lors de circonstances exceptionnelles, le Comité peut modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve, ou la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu au règlement particulier, après accord de la Commission Sportive ou du Comité. Dans le cas contraire, les résultats seraient invalidés.

## I-2/ TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs et les capitaines devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

## I-3/ CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire.

En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur et son équipe pourront être sanctionnés conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FRMG.

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

**Le règlement disciplinaire de lutte contre le dopage est susceptible de modifications lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Royale Marocaine de golf. En cas de modifications, le nouveau règlement sera publié sur le site Internet de la FRMG : [www.frmg.ma](http://www.frmg.ma)**

## I-4/ VOITURETTES DE GOLF et ASSIMILEES

Leur utilisation par les joueurs, leurs cadets, les capitaines et personnes autorisées à donner des conseils est interdite durant toute la durée de l'épreuve y compris pour l'entraînement entre les tours. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

**Exception 1 :** Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs « handigolf » ayant un problème de motricité à jouer en voiturette ainsi que les Super Seniors âgés de 65 ans et plus.

**Exception 2 :** Pour la Coupe du Trône et l'Interclubs Fédéral, les capitaines et les personnes autorisées à donner des conseils sont autorisées à utiliser une voiturette pour leurs déplacements sur le parcours. Dans ces circonstances, ils ne sont pas autorisés à transporter de joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe ni de cadets.

Les décisions du Comité en la matière sont sans appel.

## **I-5/ INTERDICTION DE FUMER**

Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour (du 1er départ au dernier joueur rentré) dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking lors de toute compétition ouverte aux jeunes, à savoir toutes les épreuves autres que celles réservées aux amateurs, mid-amateurs ou aux seniors.

Toute infraction sera assimilée à une infraction au Code de comportement, le Comité se prononcera sur une possible sanction.

## **I-6/ ABANDON et DISQUALIFICATION**

Si un joueur interrompt le jeu et que le Comité considère sa raison valable, il n'y a pas de pénalité, sinon le joueur est disqualifié.

Tout abandon pour motif médical non évident entraînera la disqualification du joueur qui devra présenter a posteriori au Comité de l'épreuve un certificat médical pour changer son statut de « disqualifié » en « abandon justifié ».

Pendant le déroulement d'un tour, si le Comité est amené à disqualifier un joueur, le joueur pourra soit arrêter, soit terminer le tour en cours, sauf décision du Comité demandant au joueur de quitter immédiatement le parcours.

Le Comité n'autorisera pas un joueur à prendre le départ d'un tour si sa disqualification a été prononcée au préalable.

## **I-7/ RECORDING et ENREGISTREMENT DES SCORES**

Afin d'éviter tout litige, les joueurs devront appliquer la procédure suivante :

- Tous les joueurs de chaque groupe doivent impérativement se présenter ensemble au recording, et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs non présents avec les autres joueurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte.

- Les joueurs doivent attendre que leur carte ait été vérifiée et éventuellement enregistrée sur ordinateur. La carte sera considérée comme rendue, lorsque le joueur aura quitté la zone de recording.

## **I-8/ CADET et CHARIOT ELECTRIQUE (Epreuves Jeunes)**

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U18), les chariots électriques ne sont pas autorisés et les cadets sont interdits.

Infraction :

- Stroke play : la pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction s'est produite ; pénalité maximale par tour : quatre coups.

- Match play : à la fin du trou où l'infraction a été découverte, le score du match doit être ajusté en déduisant un trou pour chaque trou où une infraction s'est produite ; déduction maximale par tour : deux trous.

- Match play ou Stroke play : dans le cas d'une infraction entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

## **I-9/ PRACTICE et ENTRAÎNEMENT**

Le practice n'est autorisé que sur les aires prévues, aux heures indiquées et en respectant les consignes édictées par le Comité de l'épreuve.

Durant les journées d'entraînement sur le parcours, les joueurs ne peuvent jouer qu'une seule balle, sauf dans les cas suivants :

- si le joueur manque le green, il peut rejouer une autre balle ;

- un joueur ne peut effectuer qu'un maximum de 3 approches depuis le bord du green, sous réserve qu'il n'endommage pas le parcours ;

- dans les bunkers de green, une seule sortie vers le green. Pour les autres coups joués de ces bunkers, ils doivent l'être dans une autre direction ;

- seulement 3 putts d'entraînement sont autorisés.

Aucun coup d'entraînement supplémentaire n'est autorisé si la partie suivante attend.

Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et sera considérée comme une infraction au Code de comportement.

## I-10/ CHANGEMENT DE CADET

Le joueur peut changer de cadet pendant un tour, mais il ne doit pas le faire temporairement dans le seul but d'obtenir un conseil du nouveau cadet (Règle 10.3a). Le fait de changer de cadet juste pour donner un conseil sur un green sera considéré comme contraire à l'esprit de cette Règle.

Pénalité pour infraction : Pénalité générale pour chaque trou où l'infraction a été commise



الجامعة الملكية المغربية للجولف  
FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE GOLF